



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier (*est sortie et n'a pas pris part au vote*) - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 21 mars 2025

Date de publication : 04 avril 2025

Délibération n°2025-020 – Budget lotissement de l'Adray : approbation du compte administratif 2024

Michel Genettaz, premier Adjoint, présente le compte administratif 2024 joint en annexe, dressé par Corine Maironi-Gonthier, Maire :

Budget Lotissement de l'Adray / CA 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	249 999,99	189 403,47	439 403,46
Dépenses	189 403,47	100 833,33	290 236,80
Résultat de l'exercice	60 596,52	88 570,14	149 166,66
Report à nouveau N-I	178 609,60	- 189 403,47	10 793,87
Résultat de clôture	239 206,12	- 100 833,33	138 372,79

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par le Comptable public.

Le Conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve à l'unanimité des membres présents arrêter le compte administratif 2024 du budget service assainissement, tel que résumé ci-dessus.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.